



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.
Séance du 04 JUIN 2026 à 18 H

Nombre de membres		
Afférents au Conseil d'administration	En exercice	Ayant pris part à la délibération
10	16	12

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en son lieu ordinaire, sur convocation adressée par le Président à chacun de ses membres, conformément au Code de l'action sociale et des familles, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SERRUS, Président.

Secrétaire de séance : Charlotte VADEBLE

Administrateurs présents : Jean-Pierre SERRUS, Charlotte VADEBLE, Claire SCHAAF, Solange GHAOUI, Alix DIOP, Maria RAT, Yvette AGARD, Katia MARTINEZ, Nabila RAMDANI, Jean-Marie LEBRE

Administrateurs ayant donné pouvoir : Ludovic JEAN à Charlotte VADEBLE, Lydie MILAD à Claire SCHAAF

Administrateurs absents : Florence LECOCQ, Karine FRASCA, Laurence CHRISTOPHE, Denise LA ROCCA

Délibération N°26/15

OBJET : ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ – RESTRUCTURATION D'UN LOGEMENT À L'OUSTAOU

Rapporteur : Jean-Pierre SERRUS

Le Président réintègre la séance et reprend la présidence.

Il est envisagé de diviser un logement de 80m², situé à l'Oustaou, en deux, voire trois, logements distincts.

Pour accompagner le CCAS dans sa réflexion, il est prévu de solliciter l'appui technique d'un bureau d'étude.

Afin de financer cette prestation, la CARSAT a été sollicitée. Elle peut subventionner cette étude jusqu'à 80% du montant hors taxe, plafonné à 20 000 €.

Le devis reçu prévoit une dépense de 21 900 € HT.

Le financement prévoit donc une demande de financement au maximum indiqué, ce qui induirait un reste à charge pour le CCAS de 5 900 € HT.

Afin de permettre le traitement de notre demande de financement et lancer l'opération, il est proposé au conseil d'administration de valider le principe de cette étude.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le principe d'une étude sur la restructuration d'un logement de la résidence L'Oustaou, comme présenté ci-dessus.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant (montants HT) :

Total Dépense	21 900 €
Subvention CARSAT	14 000 €
Autofinancement	5 900 €
Total Recette	21 900 €

PRÉCISE que les crédits nécessaires à l'opération ont été inscrits au budget.

CHARGE le Président, ou la vice-Présidente, de signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président :

Jean-Pierre SERRUS




La Secrétaire de séance :

Charlotte VADEBLE



Acte rendu exécutoire

Après télétransmission le 15/06/2026

Publication/notification le 15/06/2026

REÇU EN PREFECTURE

le 16/06/2026

Application agréée E-legalite.com